



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'UN FONDS DE COMMERCE DE BAR, RESTAURANT AVEC
LICENCE IV ET A USAGE DE PMU (Me GUYOT)

VENTE DU 29/07/2015

65 Route de Grenoble 38880 AUTRANS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Mercredi 29 juillet 2015 à 10 heures

65 Route de Grenoble

38880 AUTRANS

D'UN FONDS DE COMMERCE DE BAR, RESTAURANT AVEC LICENCE IV
ET A USAGE DE PMU

(Selon législation en vigueur)

Liquidation Judiciaire de l'EURL MJL à L'enseigne « L'IGLOO » Jugement du Tribunal de Commerce de
Grenoble, en date du 2 Juin 2015.

MISE A PRIX : 30.000 €

AVEC BAISSSE POSSIBLE DE LA MOITIE

S'appliquant :

A) Aux éléments incorporels (nom commercial, clientèle, achalandage,
droit au bail, Licence IV) à concurrence de 20.000€

B) Aux éléments corporels (matériel de commerce servant à l'exploitation)

à concurrence de..... 10.000€

AU COMPTANT – FRAIS EN SUS

Ordonnance du 24 juin 2015. Pour tout ce qui concerne cette adjudication, élection de domicile est faite à
GRENOBLE (Isère) 16 Rue Général Mangin, en l'Etude de Me Christian GUYOT, Mandataire-Judiciaire, seul
habilité à recevoir les oppositions. Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été
dressé par la SCP Jean-Claude ANAF et Associé, Commissaires-Priseurs Judiciaires, et se trouve déposé en

son Etude, où il peut être consulté. Pour visiter le fonds de commerce, s'adresser à la SCP Jean-Claude ANAF et Associé, Commissaires priseurs judiciaires à Grenoble.

Consignation pour enchérir pour le fonds de commerce : 15.000 € par chèque certifié à l'ordre de la SCP Jean-Claude ANAF et Associé. Pour le paiement du solde, une garantie bancaire ou chèque certifié sera exigé immédiatement après l'adjudication, à l'acquéreur du fonds de commerce. Règlement comptant frais en sus.

A défaut d'adjudicataire pour le fonds de commerce, vente détaillée du matériel.